

[Text]

Le président: Peut-être de façon non officielle, en communiquant avec eux par téléphone. Ce serait très apprécié, oui. Cela peut nous aider à tout couvrir. Il n'y a pas de problèmes.

Je vous remercie beaucoup de votre présence, madame et messieurs.

La séance est levée.

Thursday, May 9, 1985

• 1534

Le président: À l'ordre!

Bonjour, monsieur le ministre des Communications. Il nous fait plaisir que vous soyez aujourd'hui devant le Sous-comité permanent du Comité des communications et de la culture sur la révision du droit d'auteur. Nous saluons également votre collaborateur. Je vous cède tout de suite la parole, monsieur le ministre.

L'honorable Marcel Masse (ministre des Communications): Monsieur le président, je suis honoré et très heureux de me trouver avec vous aujourd'hui alors que vous entamez l'étude d'un dossier aussi complexe qu'important: la révision de la Loi canadienne sur le droit d'auteur, laquelle n'a subi aucune modification depuis plus de 60 ans.

• 1535

Conscient du fait que vos travaux auront des répercussions considérables sur le secteur des affaires culturelles et des communications, ainsi que sur la croissance économique et la justice sociale, je tenais à vous faire part de mes vues et préoccupations en la matière.

Après un bref historique des lois canadienne et étrangères intéressant le droit d'auteur, je traiterai des innovations technologiques ainsi que des facteurs culturels, économiques et internationaux qui rendent aujourd'hui impérieuse la révision de la loi.

La réforme du droit d'auteur occupe une place de choix dans les tâches qui m'incombent en tant que ministre des Communications et des Affaires culturelles. Pourquoi? Parce que l'affirmation et le devenir culturels des Canadiens tiennent largement à la vitalité d'industries telles que l'édition, le cinéma, l'enregistrement sonore et la radiotélévision. Mais avant tout, ils reposent sur nos auteurs, à qui nous nous devons d'apporter soutien et protection. (Il faut remarquer que dans le langage juridique du droit d'auteur, le mot «auteur» englobe tous les types de créateurs.)

Il nous incombe donc de créer au Canada un climat propice à l'épanouissement culturel. Pour y parvenir, il nous faut protéger et stimuler la créativité d'une part, et s'assurer d'autre part que les oeuvres qui en sont le fruit soient largement accessibles. L'anneau clé de cette chaîne qui relie l'auteur au producteur, au distributeur puis à l'utilisateur, c'est la Loi sur le droit d'auteur.

Aujourd'hui, les oeuvres de l'esprit empruntent des moyens de diffusion de plus en plus diversifiés et puissants, car aux

[Translation]

The Chairman: We could get in touch with them by telephone. That would be greatly appreciated. It would help us to cover the entire country.

Thank you very much, ladies and gentlemen.

The meeting is adjourned.

Le jeudi 9 mai 1985

The Chairman: Order!

Good afternoon, Mr. Masse. We are pleased that you can appear before the Standing Committee on Communications and Culture's subcommittee on the revision of copyright. We would also like to welcome your official to the meeting. I will now give you the floor without further ado, Mr. Minister.

Hon. Marcel Masse (Minister of Communications): I am pleased and honoured to be with you today as you begin the study of a question that is as important as it is complex: The revision of the Canadian Copyright Act, which has not been amended for more than 60 years.

Aware of the fact that your work will have far-reaching implications for policy areas involving culture and communications, as well as for economic growth and social justice, I am eager to share my views and concerns on this subject with you.

After a brief history of Canadian and foreign legislation relevant to copyright, I shall describe the new technological developments and cultural, economic and international factors which now make revision of the law imperative.

Copyright revision is one of my highest priorities as Minister responsible for Communications and Cultural Affairs. Why? Because Canadians' self-expression and future cultural development are largely dependent on the vitality of our publishing, film, recording and broadcasting industries, but above all, on our authors, for whom we must provide encouragement and protection. (In copyright parlance the word "authors" refers to all types of creators.)

We must, therefore, create in Canada a climate where culture can thrive. To do this, we must, on the one hand, protect and encourage creative endeavours, and on the other hand, ensure that the works which are the fruit of such endeavours are widely accessible. Copyright law is the key link in the chain that joins author to producer, to distributor, and ultimately to the public at large.

Today, the means by which creative works reach their audience are more numerous and highly-developed than ever.